

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 9 novembre à 18h45, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine JANIAUD LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Gérard FESSELET, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMAGERARD, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT, Virginie REY, Lionel ROY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avait donné pouvoir : Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Anne-Catherine BOBILLIER à Sandrine JANIAUD LARCHER, Gérard FESSELET à Jean-Louis HOTTLET, Gilles PERRIN à Claude MONNIER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 octobre 2023	Le 23 octobre 2023	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	33

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean RACINE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-06-24- Marché de travaux d'agrandissement de l'Auberge du Canal Brebotte
Rapporteur : Sandrine JANIAUD LARCHER



Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 09 novembre 2023,

Dans le cadre de la compétence Tourisme, la Communauté de communes du Sud Territoire a réalisé la construction d'un gîte d'accueil pour touristes à Brebotte comprenant un restaurant d'environ 50 couverts + terrasse d'extérieur, 5 chambres de 2 à 4 places ainsi qu'un local de stockage pour vélos, le tout sur une surface d'environ 200 M²

Le succès croissant de cet équipement depuis plus de 2 ans génère un besoin de surface complémentaire notamment dans l'espace destiné aux stockages de matière premières.

Suite à certains lots infructueux, une deuxième consultation a été lancée pour un marché de travaux pour l'agrandissement du bâtiment. Cette 2^{ème} consultation publiée le 18 septembre 2023, est divisée en 6 lots :

- Lot n°01 : Terrassement
- Lot n°03 : Charpente bois – Couverture - Etanchéité
- Lot n°04 : Enduits - Façade
- Lot n°08 : Revêtements sols durs faïence
- Lot n°11 : Plâtrerie sèche - Isolation
- Lot n°12 : Peinture

La commission d'appel d'offres, réunie le 09 novembre 2023, a décidé d'attribuer les différents lots aux entreprises suivantes comme étant les offres économiquement les plus avantageuses soit :

Lot n°01 : Terrassement : Entreprise Trommenschlager	14 472 € HT
Lot n°03 : Charpente bois – Couverture – Etanchéité : Entreprise Binkert	48 764 € HT
Lot n°04 : Enduits – Façade : Entreprise Cabete	10 775 € HT
Lot n°08 : Revêtements sols durs faïence : Entreprise Mirolo	5 392 € HT
Lot n°11 : Plâtrerie sèche – Isolation : Entreprise Curti	18 081 € HT
Lot n°12 : Peinture : Entreprise Curti	9 872 € HT

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'attribution des différents lots présentés ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ce marché.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

MARDI 14 NOV. 2023

